ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

# **CHAPITRE I**

TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

# **SECTION I**

**DESCRIPTION DU PROJET** 

**1.** Le projet prévu aux centres communautaires Lucien-Borne, Saint-Sacrement et Monseigneur-Bouffard situés dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou consiste dans des travaux et aménagements d'amélioration locative et autres interventions pour adapter ces bâtiments à l'offre de services ainsi que tous autres éléments complémentaires et connexes.

#### SECTION II

# DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

**2.** Le projet décrit à l'article 1 nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en ingénierie et architecture aux fins de la préparation des plans et devis, de la surveillance de chantier ainsi que du contrôle de la qualité.

# **SECTION III**

# ESTIMATION DU COÛT

**3.** Les travaux visés à l'article 1 et les services professionnels et techniques décrits à l'article 2 comprennent si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**4.** L'estimation du coût des travaux et des services professionnels et techniques décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 100 000 \$.

TOTAL: 100 000 \$

Annexe préparée le 4 février 2015 par :

\_\_\_\_\_

Geneviève Poulin Division de la culture, loisir et vie communautaire Arrondissement de La Cité-Limoilou